

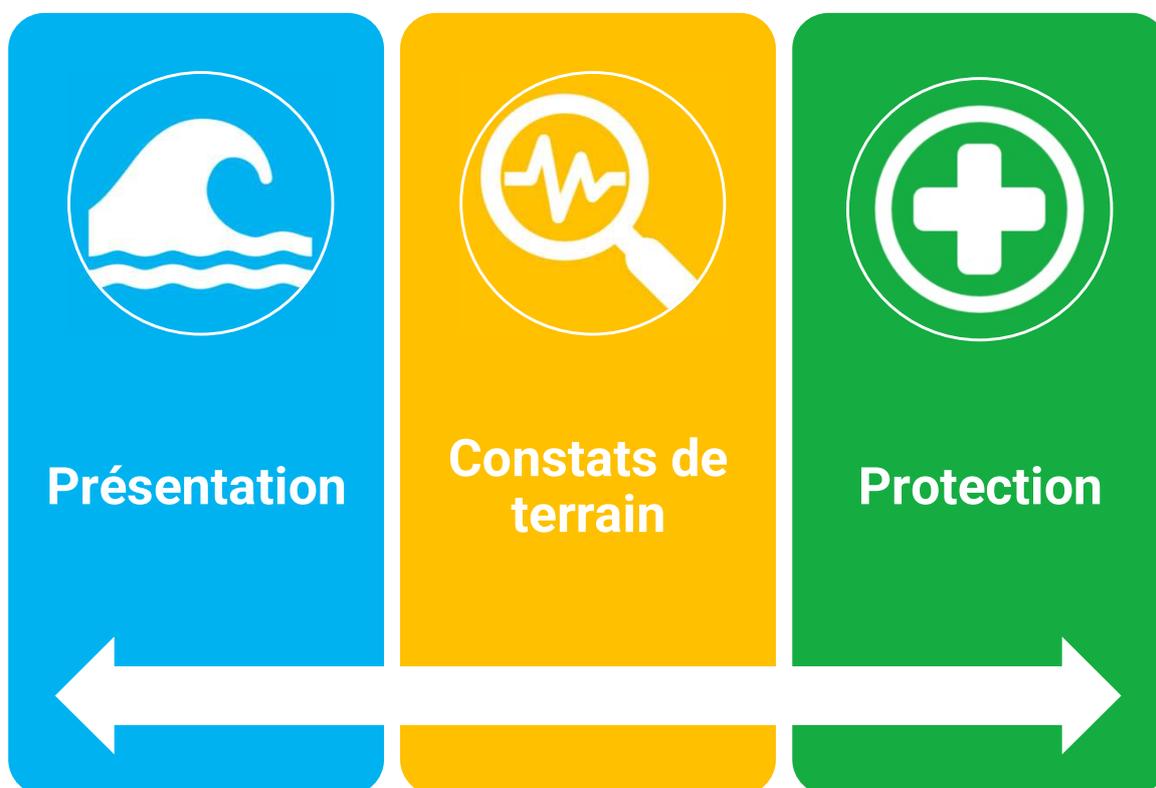
# La Posidonie et ses outils de protection



© Palana Environnement



© Nicolas PONZONE

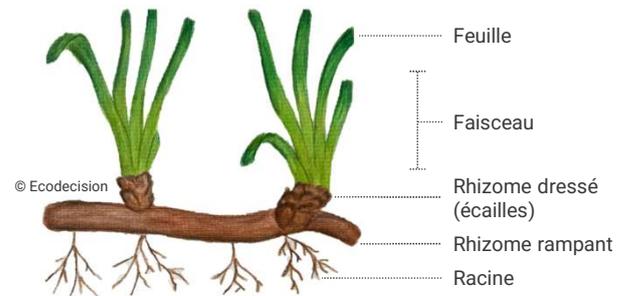


# Mieux la (re)connaître



## La posidonie,

*Posidonia oceanica* est une plante marine à fleur endémique de Méditerranée qui vit sous forme d'herbiers. On peut la trouver jusqu'à 40 mètres de profondeur.



Contrairement aux algues, la posidonie *oceanica* est une **magnoliophyte** c'est-à-dire une plante constituée de racines, de tiges rampantes ou dressées (appelées rhizomes), de feuilles, et qui produit des fleurs et des fruits.

La **matte** est un enchevêtrement très compact constitué par les rhizomes et les racines, dont les interstices sont comblés par le sédiment.



## Les banquettes,

Tout comme les plantes terrestres, la posidonie perd ses feuilles principalement en automne et en hiver. Les feuilles tombent et sont transportées par le vent et les vagues sur la plage. Ces feuilles, associées aux fragments de rhizomes et mêlées à du sable forment des « **banquettes** » de posidonie.

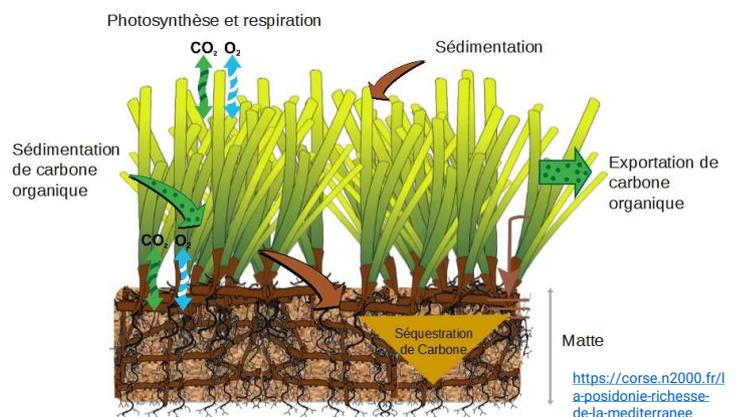


Sur les plages, les **pelotes de mer** sont l'agrégation de fragments de rhizomes, de restes d'écailles et de fibres de feuilles de posidonies roulées par les vagues et mêlées à du sable.

## Le « poumon méditerranéen »,

La posidonie est l'une des sources d'oxygène les plus importantes et permet de piéger du carbone pendant des millénaires :

- 1 m<sup>2</sup> de posidonie produit autant d'O<sub>2</sub> que 10 000 m<sup>2</sup> forêt tropicale,
- 1 ha capte autant de C que 15 ha de forêt tropicale.



Elle constitue également un abri de choix avec 20 à 25% des espèces animales et végétales connues en Méditerranée observées dans les herbiers. Au total, on lui attribue **25 services écosystémiques**, dont la protection des côtes contre l'érosion grâce à son action d'atténuation de la force de la houle et de protection des plages assurée par la présence de banquettes.

# Rapide état des lieux

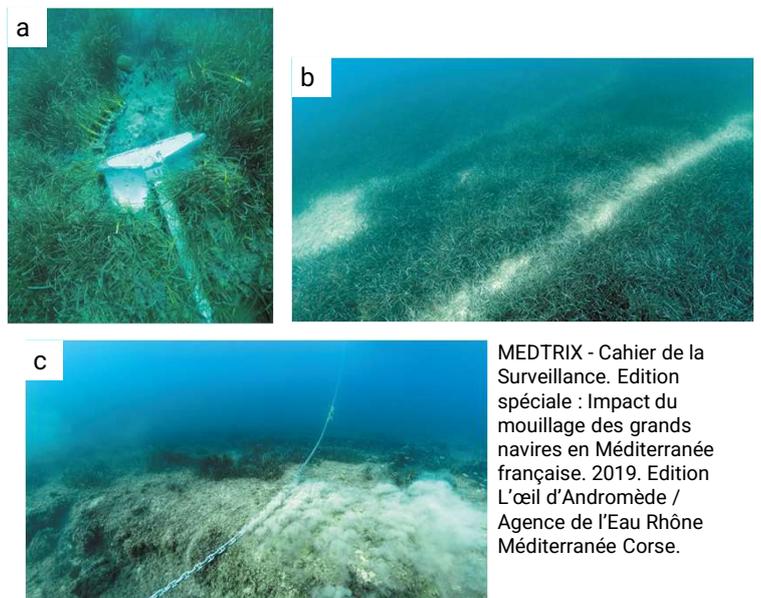
## La posidonie, une plante menacée



© Palana Environnement

Les menaces sur la posidonie, tout comme son importance, sont connues depuis longtemps. Pourtant, et malgré la protection que la réglementation lui offre, **10%** de sa surface a disparu en **50 ans** en France et jusqu'à **30%** sur certains sites ces 5 dernières années. Historiquement, l'**urbanisation** du littoral et la **dégradation** de la qualité des eaux côtières étaient les principales causes de cette régression.

Plus récemment, et de façon plus alarmante, le **mouillage** des navires, en particulier ceux de plus de 24 m, est venu s'ajouter aux pressions. Lorsqu'un bateau mouille au-dessus d'un herbier, les **ancres** entraînent une **destruction** et une **fragmentation** des herbiers par arrachage des plantes au moment de l'ancrage (**a**) et de la remontée (**b**). Les mouillages peuvent également **détruire** les herbiers par un phénomène de **ragage** (**c**) de la chaîne sur les fonds marins lorsque le vent tourne.



Ces impacts sont aggravés par un phénomène **d'intensification** de l'utilisation de l'espace maritime (augmentation du mouillage de plaisance dans des zones jusqu'ici préservées, augmentation de la taille des navires, augmentation de la fréquentation).

# Constats de terrain

## Une meilleure connaissance de la part de plaisanciers...

Dans le cadre de différentes études, nous avons pu réaliser des enquêtes en mer auprès des plaisanciers. Lorsqu'on les questionne sur ce qu'est la posidonie et son utilité pour les écosystèmes, les réponses données montrent que les plaisanciers sont informés sur la posidonie et la nécessité de la protéger. A noter cependant qu'ils la confondent très fréquemment avec une algue.

Les plaisanciers « non méditerranéens » sont moins informés, ce qui semble logique puisque la posidonie est présente uniquement dans les eaux de la Méditerranée.

## Avec un biais d'optimisme comparatif...

Lorsque l'on interroge les plaisanciers sur leurs pratiques de mouillage, la grande majorité affirme être plus respectueuse que les autres plaisanciers et veillent à ne pas mouiller dans les herbiers. Cependant quand on arrive aux questions précises sur le mouillage, ils avouent mouiller parfois dans les herbiers...Il s'agit d'un biais d'optimisme comparatif qui est souvent observé lors d'enquêtes : on pense très souvent être meilleur que les autres.

## Un mouillage conditionné par les conditions climatiques...

Lors de nos enquêtes, nous avons interrogé les plaisanciers sur le choix du lieu de mouillage. Le critère qui ressort le plus est celui du vent : les plaisanciers veulent mouiller à l'abri du vent. Ce critère semble pour certains plus important que celui de mouiller dans le sable afin de préserver les herbiers.

## Les zones de mouillages organisées plébiscitées...

Les plaisanciers apprécient les zones de mouillage organisées qui leur permettent de ne pas jeter l'ancre et de s'amarrer à une bouée. Ils précisent qu'ils aimeraient en avoir plus sur le littoral même s'ils sont conscients que cela pourrait générer des conflits d'usage.



*La ZMEL de Bagaud à Port-Cros permet aux plaisanciers de mouiller de manière écologique. L'amarrage est gratuit la journée et payant la nuit. Le QR code présent sur la bouée permet de réserver la nuitée.*

# La réglementation en cours

## Première protection réglementaire, insuffisante...

Posidonia oceanica est protégée en France par l'arrêté du 19 juillet 1988 du Code de l'environnement qui l'identifie comme étant une espèce végétale marine à protéger. Mais, face aux difficultés de pouvoir constater les infractions, cela n'a pas été suffisant pour freiner la destruction des herbiers.

## Changement de la donne,

En France, en Méditerranée, les arrêtés préfectoraux n°155/2016 et n°131/2022 (modifié par l'AP n°241/2022) encadrent le mouillage des navires de plus de 45 m. L'arrêté préfectoral n°123/2019 fixe le cadre général du mouillage et de l'arrêt pour tous les navires. On peut y lire :

*« Il est ainsi interdit de mouiller dans une zone correspondant à un habitat d'espèces végétales marines protégées lorsque cette action est susceptible de lui porter atteinte. »*

Cet arrêté a ouvert la voie à différents arrêtés pris en 2020 et 2021 à l'échelle départementale pour réglementer le mouillage des navires de plus de 24m, voire 20m dans certaines zones, qui sont les plus impactant pour les milieux.

Progressivement, des zones de mouillage organisé ont également vu le jour en dehors des ports. Ces zones permettent de maîtriser le mouillage des navires et bateaux de plaisance, limiter le mouillage sauvage et préserver certains secteurs.

## Encore du chemin à parcourir,

Paradoxalement, ces changements (meilleure protection) sont aussi sources de développement économique. Les zones les plus protégées attirent le plus.

Des lacunes existent encore concernant la réglementation des navires de moins de 24 m et de 20 m. Pourtant, tout ancrage dans la posidonie a un impact.

Au cours de nos récentes enquêtes, lorsque l'on interroge les plaisanciers sur leur capacité à s'impliquer pour la protection de la posidonie, 45% sont prêts à en parler autour d'eux, 14% à faire des relevés et 15% à changer leurs habitudes. Un peu plus des 2/3 estiment même que la posidonie doit être fortement protégée.

# Outils de protection

## Les Aires Marines Protégées, AMP :



Quoi ? Une **AMP** est un espace géographique marin clairement identifié et défini, reconnu et géré par des moyens juridiques dans le but de **préserver la biodiversité** et de maintenir les services écosystémiques rendus (récréatifs, économiques ...)

Avantages ? Elle participe à soutenir à **l'économie locale** en attirant les touristes (attrait de la biodiversité marine) et à **préserver le patrimoine culturel**. Elle concourt à la **gestion des ressources halieutiques**. Elle participe à l'atteinte ou au maintien du **bon état écologique** des milieux marins.

Exemples ? **Parc national, Arrêté de protection de Biotope, Réserve Naturelle Nationale ou Régionale, Site Natura 2000**

## Les différents outils de gestion du mouillage :



Quel outil ? La **ZMEL** (Zone de Mouillages et d'Equipements Légers)

Comment ? La ZMEL est un **dispositif d'accueil des plaisanciers** via des équipements plus légers que les ports. Cela lui permet d'organiser l'accueil des navires de façon **sécuritaire** tout en respectant **l'environnement** en échange, parfois, d'une redevance pour services rendus auprès des usages.

Niveau de restriction : **+**



Quel outil ? La **ZIEM** (Zone Interdite aux engins motorisés ou à moteur)

Comment ? Les ZIEM sont des zones dans lesquelles les **navires à moteur** de toutes sortes sont interdits. En revanche, la pratique d'autres activités nautiques **non motorisées** comme la voile ou le kayak sont autorisées.

Niveau de restriction : **++**



Quel outil ? La **ZIM** (Zone Interdite au Mouillage)

Comment ? Dans le périmètre d'une ZIM, le mouillage de toute sorte est **strictement interdit**. Les ZIM sont destinées à protéger un secteur **sensible pour l'environnement** (protection des fonds, de la faune, de la flore...) ou le **patrimoine** (épaves historiques) ou pour éviter une zone dangereuse pour le mouillage lui-même.

Niveau de restriction : **+++**

# Outils de connaissance et de sensibilisation

## De l'accumulation de connaissances et de savoirs....



Quel but ? Acquérir des **connaissances générales**

Comment ? Connaître l'état « 0 » des écosystèmes marins et identifier les potentielles sources de pressions et de dégradations.

Quels outils ? **Études bibliographiques, du milieu, d'état des lieux**



Quel but ? **Partage de la connaissance**

Comment ? Outils de connaissance, indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique requérant une attention et des études plus approfondies. Ils peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger.

Quel outil ? **ZNIEFF marine, application DONIA, réseaux de suivis**

## ...pour une meilleure communication et sensibilisation.



Quel but ? **Sensibilisation générale**

Comment ? Faire découvrir la posidonie, sa forte implication sur la biodiversité marine, et l'impact du mouillage. Renforcer la sensibilisation sur les espèces, la réglementation, la signalisation liée aux engins de pêche, les bonnes pratiques...

Quels outils ? **Campagnes de sensibilisation et de communication, sentiers sous-marins, musées expositions**



Quel but ? **Sensibilisation et implication des enfants**

Comment ? Territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège, encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement.

Quel outil ? **Aire Marine Éducative (AME)**

## Sources :

---

<https://www.act4posidonia.eu/pourquoi/quest-ce-que-la-posidonie>

<https://www.wwf.fr/podcast/blue-panda-talks/episode-4>

<https://seaescape.fr/blog/2021/04/17/ancrage-posidonie/>

<https://corse.n2000.fr/la-posidonie-richesse-de-la-mediterranee>

MEDTRIX - Cahier de la Surveillance. Edition spéciale : Impact du mouillage des grands navires en Méditerranée française. 2019. Edition L'œil d'Andromède / Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.